

Madame Sonia Bélanger
Ministre déléguée à la Santé et aux Aînés
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Québec, le 21 août 2024

Objet : Avis à la ministre – Les aînés et le maintien à domicile

Madame la Ministre,

Dans le cadre des démarches de concertation ayant eu lieu dans la région de la Capitale-Nationale, l'enjeu du maintien à domicile est encore une fois ressorti comme un enjeu prioritaire pour les aînés. Par le présent avis, la Table de concertation des aînés de la Capitale-Nationale souhaite vous communiquer ses inquiétudes en lien avec l'enjeu du soutien à domicile et plus particulièrement avec celui des menus travaux.

Mise en contexte

En juin 2017, plus de 200 personnes représentant des organismes engagés auprès des aînés se sont réunies à l'occasion du forum *VVE¹ – Bilan, échanges et perspectives*. Le bilan complet du plan d'action VVE – 2012-2017 a été rendu public au cours de l'été 2017. Celui-ci fut suivi par le plan d'action 2018 – 2023 *Un Québec pour tous les âges*, issu de la politique **Viellir et Vivre Ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec**.²

Il comportait 3 orientations, 11 choix stratégiques et 85 mesures élaborées par 20 ministères et organismes gouvernementaux. Cinq priorités d'intervention ont été déterminé afin d'instaurer les conditions propices au vieillissement actif. La quatrième priorité était : *Augmenter le nombre de personnes recevant des services de soutien à*

¹ Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (2023, 7 août). *Forum Viellir et vivre ensemble (VVE) 2017 - Bilan, échanges et perspectives*. <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/aines/vieillir-et-vivre-ensemble/forum-vve-2017/>

² Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (2023, 7 août). *Plan d'action 2018-2023 Un Québec pour tous les âges*. <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/aines/vieillir-et-vivre-ensemble/plan-d-action-2018-2023-un-quebec-pour-tous-les-ages/>

La Table de concertation des aînés se préoccupe de la situation actuelle puisque, même si le maintien à domicile était effectivement une priorité dans le plan précédent, les constats nous amènent à questionner la suffisance des soins et des services à domicile présentement offerts.

Un article publié dans LE DEVOIR le 8 mai 2024 mentionnait que, « En 2023, le système ne répondait qu'à 10,7 % des besoins en soutien à domicile, a énoncé la commissaire Joanne Castonguay : il fournissait 25,4 millions d'heures de services, alors que 234 millions d'heures étaient requises. »⁴.

Le 10 juillet 2024, nous pouvons lire dans le journal LA PRESSE que « Malgré des investissements notables du gouvernement Legault, le nombre de Québécois en attente d'un service de soutien à domicile ne fléchit pas, au contraire. En plus de les augmenter de façon « colossale », Québec doit revoir le financement des soins de longue durée, estiment deux experts. »⁵.

Même si les soins médicaux et paramédicaux au domicile doivent être accessibles pour que les aînés puissent demeurer chez eux le plus longtemps possible, ils doivent aussi être en mesure d'accéder à un ou des organismes qui procurent la possibilité d'offrir d'autres formes de soutien à domicile. Il est possible de penser, notamment, au service livraison de nourriture à domicile, d'aide pour les commissions, ou d'aide pour toute autre tâches quotidiennes, ou encore le transport pour des visites médicales. Les aînés requièrent également de l'aide pour les menus travaux, qui peuvent inclure, par exemple, des réparations et l'entretien général du domicile, des travaux de peinture et décoration, l'installation et le montage (meubles, rideaux, luminaires, etc...), les travaux de jardinage, des petites rénovations et aménagements, l'installation de services spécialisés (systèmes de sécurité, téléviseurs, domotique, etc.), et le déneigement.

Faute de pouvoir trouver le support nécessaire, il arrive fréquemment dans la région que des aînés abandonnent leur domicile pour se tourner vers des institutions. Pourtant, s'ils avaient pu trouver le support nécessaire pour l'entretien de leur domicile ils ne l'auraient pas quitté.

⁴ Bergeron, P. (2024, 8 mai). <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/812457/liste-attente-soutien-domicile-diminue-quebec>

⁵ Lévesque, F. (2024, 10 juillet). Les listes d'attente s'allongent. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2022-03-03/soins-a-domicile/les-listes-d-attente-s-allongent.php>

Il existe de nombreuses entreprises d'économie sociale en aide domestique reconnues par le Ministère de la Santé et des Services sociaux dans la région de la Capitale-Nationale.⁶ Malheureusement, celles-ci sont débordées et ne suffisent pas à la demande.

Pistes de solution

Voici quelques pistes de solution pour favoriser le maintien à domicile :

1. Maintenir une personne dans une institution publique implique des coûts quand même assez élevés. N'y aurait-il pas lieu d'affecter, 20%, 30%, ou 40%, de ses sommes en services directs que la personne pourrait obtenir d'organismes et de services privés? Les sommes pourraient, par exemple, servir à :
 - Subventionner un système de téléassistance permettant d'appeler les secours en cas d'urgence;
 - Offrir le financement pour aménager un domicile afin de permettre de l'adapter à la perte d'autonomie de la personne;
 - Assouplir les règles pour faciliter la reconnaissance des proches aidant;
 - Rémunérer une aide professionnelle pour assister la personne dans ses activités de la vie quotidienne.
2. Élargir l'offre des menus travaux.

Il existe de nombreuses entreprises d'économie sociale en aide domestique dans la Capitale-Nationale, dont la Coopérative de solidarité de services à domicile Orléans, l'Aide à domicile le Halo, l'Agence pour vivre chez soi, l'Aide à la communauté et services à domicile, la Coopérative de services à domicile du Cap Diamant et la Coopérative de solidarité de services à domicile de Québec⁷, mais, parmi cette liste, seule l'Agence pour vivre chez soi (ou la Coopérative de solidarité de services à domicile de Québec) offre le service de menus travaux.
3. Revoir le support financier offert pour les menus travaux afin d'en faciliter l'accès.
4. Élargir les services de télémédecine.
5. Subventionner des équipements adaptés.
6. Financer la mise en place de systèmes de domotique.

⁶ Régie de l'assurance maladie. (2020). *Entreprises d'économie sociale en aide domestique*.
<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/programmes-aide/aide-domestique/entreprises-economie-sociale>

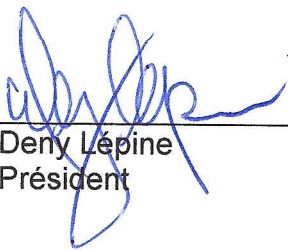
⁷ <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/programmes-aide/aide-domestique/entreprises-economie-sociale>

7. Faciliter l'aide pour compléter les différents formulaires.
8. Élargir le Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) qui s'adresse présentement aux personnes handicapées, c'est-à-dire aux personnes ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui sont sujettes à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.⁸

La Table reconnaît que le Gouvernement du Québec a déjà posé plusieurs actions pour encourager le maintien à domicile. L'une des orientations du nouveau plan d'action VVE, La fierté de vieillir, est d'ailleurs de « permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de rester chez elles le plus longtemps possible et faire en sorte que leur sécurité ne soit pas compromise. »⁹ La mise en place de mesures en ce sens sera toutefois nécessaire pour assurer le bien-être des aînés de la région et les actions entreprises dans les prochaines années seront déterminantes. La mise en place d'éléments tels que ceux proposés dans les pistes de solution ci-avant contribuerait grandement à la fierté de vieillir de nos aînés.

Merci de considérer le présent avis. Veuillez être assuré de notre entière collaboration dans toutes discussions ou échanges dans ce dossier.

Je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.



Deny Lépine
Président

⁸ <https://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/programme-dadaptation-de-domicile>

⁹ Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (s.d.). *PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2024-2029 : LA FIERTÉ DE VIEILLIR EN BREF*. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-830-22W_Napperon.pdf

Bibliographie :

Bergeron, P. (2024, 8 mai). <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/812457/liste-attente-soutien-domicile-diminue-quebec>

Lévesque, F. (2024, 10 juillet). Les listes d'attente s'allongent. *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2022-03-03/soins-a-domicile/les-listes-d-attente-s-allongent.php>

Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (2018, mai). *Un Québec pour tous les âges : Le Plan d'action 2018-2023*.
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ainee/feuille-PA-qc-tous-ages.pdf>

Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (2023, 7 août). *Forum Vieillir et vivre ensemble (VVE) 2017 - Bilan, échanges et perspectives*.
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/aines/vieillir-et-vivre-ensemble/forum-vve-2017/>

Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (2023, 7 août). *Plan d'action 2018-2023 Un Québec pour tous les âges*.
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/aines/vieillir-et-vivre-ensemble/plan-d-action-2018-2023-un-quebec-pour-tous-les-ages/>

Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (s.d.). *PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2024-2029 : LA FIERTÉ DE VIEILLIR EN BREF*.
https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-830-22W_Napperon.pdf

Régie de l'assurance maladie. (2020). *Entreprises d'économie sociale en aide domestique*. <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/programmes-aide/aide-domestique/entreprises-economie-sociale>